RESOLUTION OENO 33/2000

CODEX OENOLOGIQUE INTERNATIONAL

POTASSIUM (ALGINATE DE)

Kalii Alginas

N° SIN: 402

1. Objet, origine et domaine d'application

Sel de potassium de l'acide alginique, extrait de diverses algues phéophycées, surtout les laminaires, par digestion alcaline et purification.

Produit clarifiant utilisé au cours de la seconde fermentation en bouteille des vins mousseux.

2. Etiquetage

L'étiquette doit mentionner la pureté et les conditions de sécurité et de conservation.

3. Caractères

L'alginate de potassium est une poudre blanche ou jaunâtre, à peu près inodore et insipide, qui se présente, au microscope, composée de fragments de fibres.

Il donne avec l'eau une solution visqueuse. Le pH de cette solution est généralement compris entre 6 et 8. Il est insoluble dans l'alcool fort et dans la plupart des solvants organiques.

Il se forme un précipité gélatineux d'alginate de calcium si à 5 ml d'une solution aqueuse à 1 p. 100 d'alginate de potassium (m/v) on ajoute 0,50 ml de solution de chlorure de calcium à 20 p. 100 (R),

Il se forme un précipité gélatineux d'acide alginique si à 10 ml de solution aqueuse à 1 p. 100 (m/v) d'alginate de potassium, on ajoute 1 ml d'acide sulfurique dilué à 10 p. 100 (R),

4. Essais

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

4.1. Amidon

A 5 ml de solution aqueuse à 1 p. 100 (m/v) d'alginate de potassium, ajouter 5 ml d'eau iodée (R); il ne doit pas se produire de coloration bleue.

4.2. Gélatine

A 10 ml de solution aqueuse à 1 p. 100 (m/v) d'alginate de potassium, ajouter 1 ml de solution chaude de tanin à 2 p. 100 (R) : il ne doit pas se produire de précipité.

4.3. Perte à la dessiccation

Déterminée jusqu'à poids constant sur une prise d'essai exactement pesée voisine de 1 g, la perte de poids à 100-105°C de l'alginate de potassium ne doit pas être supérieure à 15 p. 100.

Toutes les limites fixées ci-dessous sont rapportées au produit sec.

4.4. Cendres sulfuriques

Déterminer les cendres sulfuriques, comme il est indiqué en annexe, sur le résidu de l'essai précédent (4.3), le taux des cendres sulfuriques de l'alginate de potassium ne doit pas être supérieur à 40 p. 100.

4.5. Préparation de la solution pour essais

Dans une capsule de silice, calciner un poids d'échantillon correspondant à 2,5 g de produit sec, sans dépasser 550°C. Reprendre le résidu par 10 ml d'eau et 2 ml d'acide nitrique concentré (R). Transvaser dans une fiole jaugée de 50 ml ; ajouter 2 ml d'hydroxyde d'ammonium concentré (R). Porter à 50 ml avec de l'eau distillée. Filtrer.

4.6. Sulfates

A 2 ml de la solution préparée pour essais (4.5), ajouter 2 ml d'acide chlorhydrique dilué à 10 p. 100 (R), porter à 20 ml avec de l'eau distillée et ajouter 2 ml de solution de chlorure de baryum à 10 p. 100 (R). Le mélange doit être limpide, ou l'opalescence observée après 15 minutes doit être inférieure à celle présentée par le témoin préparé comme il est indiqué en annexe. (Teneur en sulfates exprimée en acide sulfurique inférieure à 1 g/kg).

4.7. Chlorures

A 1 ml de la solution préparée pour essais (4.5), ajouter 5 ml d'acide nitrique dilué à 10 p. 100 (R), 14 ml d'eau distillée et 0,5 ml de solution de nitrate d'argent à 5 p. 100 (R). Si

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

une opalescence se produit, elle doit être moins intense que celle du témoin préparé comme il est indiqué en annexe. (Teneur en chlorures exprimée en acide chlorhydrique inférieure à 1 g/kg).

4.8. Fer

2 ml de la solution préparée pour essais (4.5) sont additionnés de 8 ml d'eau, 1 ml d'acide chlorhydrique concentré (R), d'une goutte de solution de permanganate de potassium à 1 p. 100 (R) et de 2 ml de solution de thiocyanate de potassium à 5 p. 100 (R).

Si une coloration rouge apparaît, elle doit être inférieure à celle d'un témoin préparé avec 3 ml de solution de fer(III) à 0,010 g de fer par litre (R). 7 ml d'eau et les mêmes quantités d'acide chlorhydrique concentré (R) et de solution thiocyanate de potassium à 5 p. 100 (R). (Teneur en fer inférieure à 300 mg/kg).

Le Fer peut également être dosé par spectrométrie d'absorption atomique selon la méthode du Recueil.

4.9. Cadmium

Sur la solution préparée pour essais (4.5), doser le cadmium selon la méthode décrite en annexe (Teneur inférieure à 1 mg/kg).

4.10. Plomb

A partir de la solution pour essais (4.5), doser le plomb selon la méthode décrite au Recueil. (Teneur en plomb inférieure à 5 mg/kg).

4.11. Mercure

A partir de la solution pour essais (4.5), doser le mercure selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 1 mg/kg).

4.12. Arsenic

A partir de la solution pour essais (4.5), doser l'arsenic selon la méthode décrite en annexe. (Teneur inférieure à 3 mg/kg).

4.13. Sodium

Sur la solution préparée pour essais (4.5), doser le sodium par photométrie de flamme. (La teneur en sodium doit être inférieure à 1 p. 100).

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

5. Conservation

L'alginate de potassium doit être conservé en emballage hermétiquement clos.

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000